

Qu'est-ce que l'aléa de référence ?

Il s'agit de l'enveloppe des aléas correspondant aux scénarios de référence. L'aléa de référence prend en compte des événements naturels (érosion et submersion).

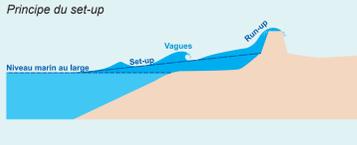
La submersion

Etapas de définition de l'aléa submersion

Outils spécifiques

- 1 Définition des événements à retenir pour l'analyse :**
Tempêtes historiques de période de retour supérieure ou égale à cent ans et événements théoriques de période de retour cent ans.
Quelles sont les tempêtes analysées ?

 - Les tempêtes proches ou supérieures à la période de retour 100 ans :
 - 10 mars 2008,
 - Anne 2 (du 03 au 04 janvier 2014)
 - Nadja (du 31 janvier au 02 février 2014)
 - Petra (du 04 au 05 février 2014)
 - Les tempêtes théoriques de période de retour 100 ans
- 2 Définition du niveau marin de référence :**
Qu'est-ce qu'un niveau marin de référence ? :

 - Le niveau marin au large intégrant :
 - Un niveau de marée PMVE : pleine mer de vives-eaux (coefficient 95) ou BMVE : basse mer de vives-eaux (coefficient 95),
 - Une surcote liée aux phénomènes météorologiques (vent + pression),
 - La hauteur de set-up
 - La hausse future du niveau des mers due au réchauffement climatique : Dans le cadre d'un PPRLN, il est signifié d'intégrer systématiquement au niveau marin de référence une surcote de 20 cm constituant une première étape de prise en compte du changement climatique (et hausse de +60 cm pour l'état à 100 ans).
- 3 Définition des volumes franchis de référence :**



Franchissements observés au niveau du Port du Larvor le 1er janvier 2014 - Commune de Loctudy
- 4 Choix du scénario de référence pour chaque bassin de risque**
Définition de l'évènement de référence pour chaque tronçon et définition de l'hypothèse de défaillance de la structure de protection de chaque tronçon.

A - Qu'est-ce qu'un évènement de référence ?
Un évènement correspond à une tempête (parmi la liste sélectionnée). L'évènement retenu doit :

 - être supérieur ou égale à l'évènement théorique de période de retour 100 ans.
 - être le plus pénalisant en termes de submersion, ce qui revient à dire le plus pénalisant en termes de volumes entrants :
 - soit car il génère le niveau marin le plus important à la côte
 - soit car il génère les volumes franchissants les plus importants

B - Qu'est-ce qu'une hypothèse de défaillance ?
Il s'agit de l'hypothèse de rupture retenue pour les structures de protection que sont :

 - les constructions humaines (anthropisées) dites « digues »,
 - les structures naturelles telles que les cordons dunaires,
 - soit car il génère le niveau marin le plus important à la côte
 - soit car il génère les volumes franchissants les plus importants

Il peut s'agir de brèche, d'un affaissement ou d'une rupture totale de la structure.
- 5 Caractérisation de l'aléa à terre :**
Définition de l'enveloppe de submersion et de ses caractéristiques hydrauliques.
- 6 Qualification de l'aléa : Faible / Modéré / Fort /Très fort :**
De quoi dépend la qualification de l'aléa ?

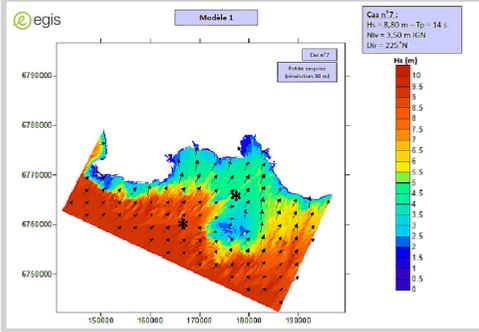
 - De la hauteur d'eau
 - De la dynamique de submersion liée à la rapidité du phénomène, à la durée de submersion et à la vitesse d'écoulement de l'eau.

L'existence de zones spécifiques dans la cartographie de l'aléa

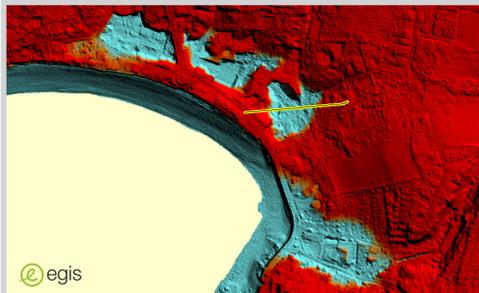
 - Les bandes de précaution qui représentent les zones à risques en cas de rupture des structures de protection
 - Les zones de chocs mécaniques des vagues
 - Les zones soumises à projection de matériaux

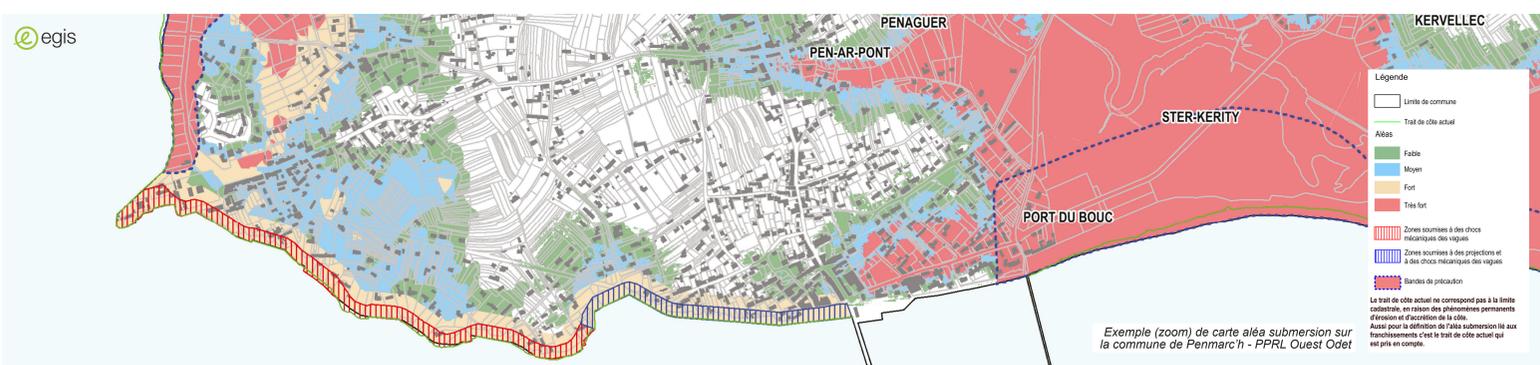
Hauteurs d'eau	Dynamique de submersion		
	Lente	Moyenne	Rapide
h < 0.5	Faible	Modéré	Fort
0.5 < h < 1	Modéré	Modéré	Fort
1 < h < 1.5	Fort	Fort	Très fort
h > 1.5	Très fort	Très fort	Très fort

Modélisation maritime pour définir pour chaque tronçon de côte chacun des deux paramètres de référence (les plus contraignants) parmi le panel des événements analysés



Modélisation terrestre des volumes entrants à terre





L'érosion

Qu'est-ce que l'érosion ?

- Il s'agit d'une perte de sédiments pouvant entraîner un recul du trait de côte ou un abaissement de l'estran ou de la plage.
- Le phénomène qui est retraduit ici correspond au recul du trait de côte.

Méthodologie de définition de l'aléa érosion

La zone soumise à aléa est définie à partir du recul à 100 ans issu de la projection des tendances passées, auquel est ajouté le recul susceptible d'intervenir lors d'un événement ponctuel majeur.



La détermination des enjeux

Il s'agit d'un recensement de l'occupation des sols actuelle en zone inondable et des projets d'aménagement des collectivités a été réalisé en concertation avec chaque commune.

- Les grandes catégories de zones d'enjeux sont :**
- 1-Les centres urbains denses : les zones de « centre urbain dense » se caractérise par (cf. circulaire interministérielle du 24 avril 1996) :**
 - leur histoire
 - une occupation du sol de fait importante,
 - une densité, une continuité bâtie
 - la mixité des usages entre logement, commerces et services

L'ensemble des critères doit être réuni pour permettre le classement en centre urbain dense.
 - 2-Les autres zones urbaines**
Les espaces urbanisés sont définis par référence aux dispositions de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, en vigueur au moment de l'élaboration des PPRL, dont les modalités d'application sont fixées par la circulaire n°96-32 du 13 mai 1996 de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme.
Le caractère urbanisé ou non d'un espace s'apprécie en fonction de la réalité physique (nombre de constructions existantes, distance du terrain en cause par rapport à ce bâti existant, contiguïté avec des parcelles bâties, niveau de desserte par les équipements) et non d'un zonage opéré par un plan local d'urbanisme.
 - 3-Les zones naturelles (zones qui ne sont ni des centres urbains denses, ni des zones urbaines)**
La synthèse des enjeux bâtis. Le tableau ci-après reprend le nombre de bâtiment concerné par l'aléa pour chaque commune et pour chaque niveau d'aléa (Très fort, Fort, Modéré, Faible).

